



# Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale  
8 décembre 2005  
Français  
Original: anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 23<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 3 novembre 2005, à 15 heures

*Président* : M. Hart (Vice-Président) . . . . . (Barbade)

## Sommaire

Point 52 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (*suite*)
- b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)
- c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (*suite*)
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*)
- e) Développement durable dans les régions montagneuses (*suite*)
- f) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial 1996-2005 (*suite*)
- g) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*)
- h) Convention sur la diversité biologique (*suite*)
- i) Fourniture d'une assistance aux pays montagneux pauvres afin qu'ils surmontent les obstacles dans les domaines socioéconomique et environnemental (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

05-58514 (F)



En l'absence de M. Wali (Nigéria), M. Hart (Barbade), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 35.

**Point 52 l'ordre du jour : Développement durable**

(A/60/3, A/60/25 et Add.1, A/60/79, A/60/111, A/60/129, A/60/336 et A/60/167) (suite)

- a) **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable** (A/60/115, A/60/261 et Corr.1 et A/60/158) (suite)
- b) **Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement** (A/60/401) (suite)
- c) **Stratégie internationale de prévention des catastrophes** (A/60/180) (suite)
- d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures** (A/60/171) (suite)
- e) **Développement durable dans les régions montagneuses** (A/60/309) (suite)
- f) **Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial 1996-2005** (A/60/154 et A/60/82) (suite)
- g) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique** (A/60/169 et A/60/171) (suite)
- h) **Convention sur la diversité biologique** (A/60/171) (suite)
- i) **Fourniture d'une assistance aux pays montagneux pauvres afin qu'ils surmontent les obstacles dans les domaines socioéconomique et environnemental** (suite)

1. M. Skinner-Klée (Guatemala) dit que la signature des accords de paix a ouvert une nouvelle ère de développement durable au Guatemala. La stratégie du pays, orientée vers l'action, vise à promouvoir

l'utilisation efficace des sols et des montagnes, le tourisme durable et l'utilisation des énergies renouvelables. Les deux questions du développement durable des régions montagneuses et des sources d'énergie renouvelables sont capitales pour le Guatemala. Le projet de résolution en cours de préparation illustre les avantages de l'examen biennal des questions afin de permettre un meilleur suivi et un recentrage plus actualisé.

2. Au Guatemala, l'érosion des sols à grande échelle provoquée par le déboisement, l'incendie de la flore et l'agriculture intensive a été aggravée par les catastrophes naturelles. Les glissements de terrain qui ont suivi l'ouragan Stan en octobre ont fait 4 000 morts, essentiellement parmi les communautés autochtones, et gravement endommagé les infrastructures. Sans un soutien international, le Guatemala ne sera pas en mesure de conserver ses sols, que ce soient les forêts tropicales ou les régions montagneuses, qui sont reconnues dans le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg comme étant des zones vulnérables aux changements climatiques et nécessitant une protection particulière. Le renforcement des capacités et l'accroissement de la coopération technique pour la mise en œuvre de programmes dans les communautés montagneuses autochtones seront d'une importance capitale.

3. Le Guatemala veille à ce que les cultures, les traditions et les savoir-faire autochtones soient pleinement respectés dans ses politiques et ses plans nationaux de développement des zones montagneuses, et à ce que les communautés autochtones aient directement leur mot à dire dans les décisions qui touchent leur vie. En sa qualité de membre du Partenariat international pour le développement durable des régions montagneuses, le Guatemala fera tout son possible pour appliquer la recommandation du Secrétaire général tendant à accroître le niveau des investissements et du financement consacrés au développement durable des régions montagneuses, notamment par des mécanismes financiers innovants et des solutions telles que l'allégement de la dette et le paiement des services environnementaux [A/60/309, par. 84 i)].

4. Le Guatemala a intégré l'énergie renouvelable à ses politiques régionales et locales de développement économique, social et environnemental. Aux termes de sa constitution, le Gouvernement assume l'obligation fondamentale de veiller à l'utilisation efficace des

ressources naturelles; la Constitution stipule également que la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables est dans l'intérêt général. Le potentiel du Guatemala dans le domaine des ressources hydrauliques, de la biomasse (aussi bien le bois de chauffe que les résidus de plantes) et de l'énergie solaire n'est pas négligeable. Le Guatemala participe également à la Stratégie pour la promotion des sources d'énergie renouvelables en Amérique centrale, qui permet de diffuser des renseignements sur les ressources, les technologies, les fabricants et les possibilités de financement afin de réduire les coûts des projets, en particulier pour les utilisateurs ruraux. L'Amérique centrale vient d'organiser le sixième Forum régional sur l'énergie géothermique et les autres sources d'énergie renouvelables, le but étant de surmonter la crise de l'énergie déclenchée par l'escalade des prix du pétrole. À l'initiative du Président brésilien Lula da Silva, les pays membres du Système d'intégration centraméricain (SICA) vont coopérer avec le Brésil pour le transfert des technologies relatives à la production et l'utilisation de l'éthanol combustible, du biodiesel et d'autres sources d'énergie alternatives et durables.

5. Le Guatemala a découvert que l'utilisation de solutions de remplacement aux combustibles fossiles peut réduire les émissions dans l'atmosphère et que l'utilisation de sources d'énergie renouvelables offre des possibilités aux entreprises et à l'investissement de ressources financières locales. À cet égard, il note l'émergence de petites entreprises qui vendent sur les marchés locaux des fours et du matériel de cuisine améliorés, ainsi que de nouvelles possibilités d'approvisionnement en électricité des populations rurales par le recours à des sources d'énergie de substitution.

6. La délégation guatémaltèque suivra de près les travaux de la prochaine session de la Commission du développement durable sur l'énergie au service du développement durable, le développement industriel, la pollution atmosphérique et le changement climatique, ainsi que ceux de la sixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts et de la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur le changement climatique, qui doit se tenir à Montréal du 28 novembre au 9 décembre.

7. **M. Cordovez** (Équateur) dit que la vulnérabilité croissante des pays en développement face aux catastrophes naturelles et leur faible niveau de

préparation sapent les efforts que ces pays déploient pour atteindre leurs objectifs de développement, y compris ceux fixés dans la Déclaration du Millénaire. L'Équateur, qui est éminemment vulnérable aux catastrophes naturelles et aux phénomènes d'El Niño et de La Niña, est résolu à honorer les engagements qu'il a contractés en vertu de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes.

8. La vulnérabilité de la région des Andes face aux catastrophes est reconnue dans le rapport Sachs. L'Équateur a connu des glissements de terrain, des inondations, des secousses telluriques, des tremblements de terre et des éruptions volcaniques qui ont affecté les populations avoisinantes tributaires de l'agriculture et du tourisme ou les ont contraintes à émigrer. Il est donc capital d'instaurer une gestion plus efficace de la prévention des risques de catastrophes.

9. L'Équateur est très attaché au Centro Internacional de Investigación del Fenómeno de El Niño (Centre international de recherche sur le phénomène d'El Niño), créé en 2003 et qui a son siège à Quito. Ce centre, qui soutient des projets régionaux de sciences appliquées sur le phénomène d'El Niño, est en train de préparer l'ouverture d'un centre saisonnier de prévision dans la partie occidentale de l'Amérique du Sud, en coopération avec 128 stations météorologiques nationales dans les six pays de la sous-région.

10. Le tourisme revêt une importance croissante pour le développement durable, l'emploi et la réduction de la pauvreté et peut contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut promouvoir le tourisme dans les pays en développement et renforcer le secteur du tourisme dans ces pays par la coopération internationale (restrictions moindres, avantages spéciaux, mesures de sécurité et de durabilité, etc.).

11. Le représentant de l'Équateur se félicite du premier rapport de l'Organisation mondiale du tourisme et du Code mondial d'éthique du tourisme que cette organisation a adopté en mai 1999. Le Comité mondial d'éthique du tourisme dispose d'un mécanisme souple de mise en pratique du Code. Il est donc instamment demandé aux pays qui ne l'ont pas encore incorporé à leur législation interne de le faire le plus rapidement possible et les États Membres sont encouragés à adhérer à l'Organisation mondiale du tourisme s'ils ne l'ont pas encore fait. Enfin, il exhorte

les membres de la Commission à approuver le projet de résolution qui sera présenté à propos du Code mondial d'éthique du tourisme.

12. **M<sup>me</sup> Lima da Veiga** (Cap-Vert) rend hommage à l'action menée par le système des Nations Unies pour assurer l'application effective du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, notamment l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 59/311 relative à la réunion internationale chargée d'examiner l'application de ce programme. Tout aussi louables sont la décision prise par la Commission du développement durable de consacrer une journée de sa session d'examen à l'examen de l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action, les engagements pris par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet mondial de 2005 de prendre des mesures urgentes et concertées pour faire face aux besoins particuliers et aux facteurs de vulnérabilité des petits États insulaires en développement par la mise en œuvre intégrale et effective de la Stratégie de Maurice et la création d'un groupe consultatif interinstitutions sur les petits États insulaires en développement servant de mécanisme de coordination à l'échelle de tout le système des Nations Unies. La représentante du Cap-Vert rend également hommage au travail accompli en faveur des petits États insulaires en développement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

13. Exprimant l'appui général de sa délégation à toutes les propositions et recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur la Stratégie de Maurice (A/60/401), elle appelle au dialogue sur le meilleur moyen de les traduire en action et de combler les lacunes cruciales identifiées dans les déclarations faites la veille au nom du Groupe des 77 et de la Chine et de l'Alliance des petits États insulaires. Elle prend note avec intérêt de la recommandation relative à la promotion des synergies souhaitables entre toutes les parties concernées figurant dans le résumé du rapport.

14. La réunion régionale des pays de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine (AIMS), tenue la semaine précédente à Mahe (Seychelles), a adopté un programme composé de sept grands points prioritaires pour la région, synthétisant les priorités sectorielles énoncées dans le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice. Une approche participative sera adoptée pour la mise en œuvre de ce programme, qui servira de base pour l'élaboration de plans d'action opérationnels nationaux et régionaux. Les pays AIMS ont surmonté divers obstacles pour parvenir à progresser quelque peu dans la mise en place de mécanismes et de programmes opérationnels nationaux pour la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie de Maurice. Bien qu'il n'ait plus le statut des pays les moins avancés et malgré les lourdes conséquences de la sécheresse, le Cap-Vert s'emploie lui aussi à mettre en place de tels mécanismes.

15. Notant que l'insuffisance de la coordination à divers niveaux a empêché un certain nombre de pays de ce groupe de participer à la réunion régionale, la représentante du Cap-Vert exhorte les organismes des Nations Unies chargés des questions relatives aux petits États insulaires en développement, l'Alliance de ces États et les différents États Membres à travailler plus étroitement ensemble. Le Groupe chargé des petits États insulaires en développement au sein du Département des affaires économiques et sociales doit être renforcé.

16. Étant donné la tenue prochaine de la réunion interrégionale et la manifestation spéciale de la FAO sur les petits États insulaires en développement, la nécessité d'un mécanisme permanent de coordination pour la région AIMS est plus urgente que jamais. Répartis sur quatre océans et trois continents, les pays de cette région éprouvent de grandes difficultés à formuler une stratégie commune de mobilisation des ressources et de promotion d'initiatives conjointes. Jusqu'ici, le secrétariat de la Commission de l'océan Indien était responsable de la coordination à titre provisoire; or, il ne dispose pas des ressources humaines et financières nécessaires pour continuer à assumer cette mission qui s'ajoute à son mandat premier qui ne concerne que trois pays de la région. La délégation du Cap-Vert demande au système des Nations Unies d'aider les pays de la région AIMS à se doter de leur propre structure viable de coordination.

17. Rappelant le lien entre la pauvreté et la désertification, elle exprime sa préoccupation devant

l'insuffisance des ressources allouées à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique. Elle demande instamment aux pays qui ne l'ont pas encore fait de verser leurs arriérés de contributions au budget de base de la Convention. Bien que préoccupée par l'augmentation modeste du budget de base et les fortes réductions d'effectifs décidées à la septième session de la Conférence des Parties à la Convention, la délégation du Cap-Vert se félicite de l'officialisation des rapports entre le Fonds pour l'environnement mondial et le secrétariat de la Convention. Elle espère que des synergies analogues seront créées.

18. La sécheresse chronique est l'une des causes profondes des migrations internes et de l'émigration au Cap-Vert. Fermement attaché à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Gouvernement du Cap-Vert a élaboré des plans nationaux et locaux à cette fin et les a intégrés au plan de développement national. La délégation du Cap-Vert est heureuse de voir que 2006 a été proclamé Année internationale des déserts et de la désertification et qu'un certain nombre d'activités excellentes ont été prévues pour l'occasion. Elle est reconnaissante au Gouvernement algérien qui se propose d'accueillir un sommet sur le thème de la désertification, des migrations et de la sécurité.

19. **M<sup>me</sup> Sila** (Samoa), parlant au nom du Forum des îles du Pacifique, réaffirme l'importance de la Stratégie de Maurice et appellent à la mise en œuvre la plus rapide possible des activités proposées dans la résolution 59/311 de l'Assemblée générale. L'élaboration d'un plan d'action avec les organismes compétents des Nations Unies, l'intégration de la Stratégie de Maurice aux activités des institutions compétentes du système des Nations Unies et le renforcement du Groupe des petits États insulaires en développement au sein du Département des affaires économiques et sociales constitueraient des mesures particulièrement importantes dans ce cadre.

20. Deux semaines auparavant, Samoa a accueilli une réunion régionale de suivi de l'application de la Stratégie de Maurice qui a été couronnée de succès. À cette même réunion, les membres du Forum ont réaffirmé que cette stratégie, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, les objectifs du Millénaire pour le développement, le Plan Pacifique, les politiques, cadres

et plans d'action régionaux et les initiatives de partenariat constituaient des éléments essentiels pour parvenir au développement durable dans la région.

21. Conscients de la nécessité vitale de rationaliser les procédures de mobilisation des ressources financières et techniques, le Forum est en train d'achever l'élaboration de sa matrice des petits États insulaires en développement du Pacifique. Le Forum est également conscient de l'importance de l'intégration de la Stratégie de Maurice à des plans de développement national qui soient dirigés et maîtrisés par les pays eux-mêmes.

22. Le Forum des îles du Pacifique attend avec intérêt la prochaine réunion interrégionale de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, qui doit se tenir à Rome, ainsi que la réunion ministérielle spéciale sur la sécurité alimentaire et le développement durable dans les petits États insulaires en développement qui sera parrainée par la FAO. Le Forum se félicite également de la décision de la Commission du développement durable de consacrer une journée de sa session d'examen à la question de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice et d'autres activités dans la région du Pacifique.

23. Pour conclure, la représentante de Samoa dit que, tout en acceptant d'être responsables au premier chef de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, les petits États insulaires en développement ont besoin de l'appui du système des Nations Unies et de la communauté internationale.

24. **M<sup>me</sup> Enkhsetseg** (Mongolie) dit que son pays se félicite de la proclamation de l'Année internationale des déserts et de la désertification (2006), qui représente une occasion importante de renforcer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique. Le Document final du Sommet mondial insiste sur la nécessité de s'attaquer aux causes de la désertification et de la dégradation des sols, en mobilisant des ressources financières suffisantes et prévisibles, en assurant le transfert des technologies et en renforçant les capacités à tous les niveaux. L'heure est venue de traduire ces engagements en actes coordonnés aux niveaux international, national et local.

25. En sa qualité d'État partie à la Convention sur la lutte contre la désertification, la Mongolie a adopté un

plan national d'action dans ce domaine en 2003 et a créé un comité national regroupant des représentants des organismes gouvernementaux, des universités et des organisations non gouvernementales pour surveiller l'application de la Convention. Le plan national d'action vise, notamment, à améliorer les mesures d'ordre juridique et économique de lutte contre la désertification; à formuler et mettre en œuvre des stratégies propres à prévenir et stopper la propagation de la désertification, par des études sur ses causes profondes; à organiser des campagnes de sensibilisation au niveau national et local; et à renforcer la coopération régionale et internationale.

26. La Mongolie se trouve dans l'une des régions les plus arides de la planète et souffre considérablement de la sécheresse. Au cours de la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle, les zones touchées par la sécheresse ont augmenté de 3,4 % et les zones envahies par la désertification de 5,4 %, en particulier dans la région du désert de Gobi, qui couvre 42 % de la superficie totale du territoire. Le Gouvernement a donc lancé un programme de « Ceinture verte » destiné à arrêter la propagation de la désertification et le déplacement du sable au cours des 30 prochaines années. Des stratégies de lutte contre la désertification ont été également adoptées dans le cadre d'un certain nombre de politiques de développement national.

27. Les mesures à long terme et à court terme de renforcement des capacités nationales et locales de lutte contre la désertification exigent non seulement une volonté et des efforts concertés mais également un soutien financier suffisant et de la coopération. La délégation mongole se félicite donc du projet de mémorandum d'accord entre la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

28. **M<sup>me</sup> Núñez de Odremán** (République bolivarienne du Venezuela) dit que le Document final du Sommet de 2005 n'est qu'un simple document de travail; considérant les graves défauts de ce document, le Gouvernement vénézuélien estime qu'il ne lui impose aucun mandat ni obligation. Ce document accorde la priorité à la conception de mécanismes et d'instruments permettant aux États d'intervenir dans les conflits mais elle n'examine ni les stratégies ni les mécanismes de réalisation du développement durable. La priorité devrait être accordée aux mesures visant à lutter contre la pauvreté, à promouvoir la croissance économique et à corriger les schémas de production et

de consommation non viables créés par un capitalisme sans entrave. La question du lien entre la pauvreté et l'environnement a été examinée lors du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, en 2002. Des décennies d'efforts en vue de parvenir à un accord mondial sur les moyens de soutenir la vie humaine sur cette planète n'ont pas réglé le problème fondamental, qui est celui de la philosophie politique et économique qui sous-tend les schémas de développement actuels.

29. La République bolivarienne du Venezuela a institué des réformes politiques et institutionnelles reposant sur la notion de société participative dans laquelle les changements socioéconomiques visent à maximiser le développement durable. L'un de ses objectifs est d'intégrer la gestion de l'environnement et la gestion sociale. Tous les citoyens sont informés de la nécessité de préserver l'environnement naturel et encouragés à participer activement à la conception, à l'exécution et au suivi des politiques publiques de promotion du développement durable.

30. Les politiques de gestion des ressources en eau sont mises en œuvre dans le cadre d'unités locales de gestion dans lesquelles les autorités municipales fournissent les services, et les communautés participent à la planification, à la réglementation et au contrôle. Une réunion a été organisée le 25 octobre 2005 pour examiner les préparatifs du quatrième Forum mondial de l'eau qui doit se tenir à Mexico en 2006 et examiner les expériences réussies en matière de gestion de l'eau. Au total, 90 % de la population disposent actuellement d'un accès à l'eau potable et 75 % bénéficient de services d'évacuation des eaux usées. L'adoption de la nouvelle loi sur le logement et l'habitat abordables permet de faire en sorte que tous les Vénézuéliens disposent d'un logement décent.

31. La République bolivarienne du Venezuela honore ses engagements en vertu de la Convention sur la diversité biologique, de la décision 391 de la Commission de l'Accord de Carthagène et du Protocole de Carthagène sur la sûreté biologique. Une commission nationale de la sûreté biologique a été créée pour conseiller l'exécutif sur ces questions. Le Venezuela a adhéré au Protocole de Kyoto et est partie à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

32. En tant que pays producteur de pétrole, le Venezuela a engagé un certain nombre d'initiatives

visant à régler la crise de l'énergie. L'initiative PetroCaribe a été lancée le 29 juin 2005 en application de l'accord de coopération en matière énergétique signé par 14 pays des Caraïbes lors de la première réunion des chefs d'État ou de gouvernement des Caraïbes consacrée à cette question. PetroCaribe est une initiative de coopération dans le domaine de l'énergie destinée à remédier aux asymétries actuelles dans l'accès aux ressources énergétiques par un arrangement commercial juste et équitable entre les pays de la région des Caraïbes. Elle permettra de coordonner les politiques relatives au pétrole et aux produits pétroliers, au gaz, à l'électricité, à la coopération technologique, à la formation, à l'infrastructure énergétique et aux sources d'énergie de substitution.

33. Toute réglementation environnementale sur laquelle la communauté internationale s'accorderait doit être fondée sur les principes de la non-discrimination, de la transparence, de la prévisibilité, du traitement national, du refus de l'unilatéralisme et de la non-conditionnalité. Elle doit aussi aller au-delà de la simple activité commerciale et promouvoir les échanges intersectoriels de manière à renforcer la souveraineté des peuples. Les pays développés doivent changer leurs schémas de production non viables et honorer leurs engagements en matière d'APD.

34. **M. Tameo** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) dit que son pays appuie les efforts faits par le système des Nations Unies pour assurer la coordination de la mise en œuvre du développement durable, encore que les États Membres aussi ont une responsabilité à assumer dans ce domaine. Pour sa part, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est résolument attachée à la Stratégie de Maurice.

35. La Papouasie-Nouvelle-Guinée et d'autres États insulaires du Pacifique sont particulièrement exposés à des catastrophes naturelles telles que les tsunamis et les inondations, qui désorganisent leurs activités économiques et ont des répercussions préjudiciables à leurs efforts de développement. Les décisions de la Conférence mondiale de Kobé sur la prévention des catastrophes sont appliquées avec sérieux dans la région du Pacifique et un cadre régional pour la mise en œuvre de la Stratégie de Yokohama a été mis au point lors de la récente réunion du Forum des îles du Pacifique tenue en Papouasie-Nouvelle-Guinée. La délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée approuve l'approche concrète adoptée à l'égard de la troisième

Conférence internationale sur les systèmes d'alerte rapide qui doit se tenir prochainement et espère aborder à cette occasion un certain nombre de questions prioritaires telles que la création de systèmes d'alerte rapide.

36. Les petits États insulaires en développement étant particulièrement vulnérables aux changements climatiques et à ses effets dévastateurs, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est attachée à la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et au Protocole de Kyoto. Les efforts qu'elle déploie devraient être soutenus par la communauté internationale.

37. La Papouasie-Nouvelle-Guinée participe à la coalition pour des initiatives en faveur de la forêt tropicale, qui fournissent aux pays dotés de telles forêts des incitations à accéder au marché international des échanges de droits d'émission, ce qui comporte de multiples avantages tels que l'élimination de la pauvreté et la stabilisation du climat.

38. En soulignant qu'il importe de promouvoir les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, la délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée rend hommage au travail accompli par l'UNESCO pour superviser la mise en œuvre du Programme solaire mondial, 1996-2005. La Papouasie-Nouvelle-Guinée recèle de grandes possibilités de mise en valeur et d'exploitation des sources d'énergie renouvelables pour pourvoir à ses besoins énergétiques internes et elle poursuivra les objectifs de cette politique avec le soutien et l'aide du système des Nations Unies et d'autres partenaires pour le développement.

39. La Convention sur la lutte contre la désertification est un instrument capital pour s'attaquer à la question de la dégradation des sols. Bien que le secrétariat de la Convention ait fait des progrès considérables dans l'instauration d'une collaboration étroite avec le FEM, les institutions de Bretton-Woods et d'autres partenaires, les ressources dont il dispose sont insuffisantes pour régler le problème de la dégradation des sols. Les partenaires pour le développement devraient accroître leur soutien aux pays touchés et le FEM devrait accroître la quatrième reconstitution du Fonds d'affectation spéciale pour l'application de la Convention.

40. La Papouasie-Nouvelle-Guinée abrite plus de 5 % du total des ressources de la biodiversité mondiale et elle est partie à la Convention correspondante. Étant

donné les conclusions du bilan des écosystèmes du Millénaire, la communauté internationale devrait aider les pays en développement qui abrite une part importante de la biodiversité mondiale à conserver ces ressources capitales et à atteindre l'objectif d'une réduction notable des pertes de biodiversité ici à 2010. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite de l'élaboration de programmes d'action sur la diversité biologique des écosystèmes d'eaux intérieures, ainsi que sur la biodiversité des zones marines et côtières en vue de protéger une biodiversité marine de plus en plus menacée.

41. **M. Al-Mowad** (Koweït) réaffirme l'attachement de son gouvernement à la bonne gouvernance, aux pratiques économiques saines et à la responsabilité internationale collective envers le développement durable dans les domaines économique, social et environnemental. Il faut instaurer un partenariat plus fort et efficace avec les pays en développement pour les associer à la prise des décisions internationales et les aider à relever les défis du nouvel ordre mondial. Les pays développés doivent honorer l'engagement qu'ils ont pris de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement d'ici à 2015. Le Koweït, en ce qui le concerne, a consacré entre 1990 et 2003 1,3 % de son produit national brut à des projets de développement exécutés aussi bien bilatéralement, par l'entremise du Fonds koweïtien pour le développement économique arabe, que par l'intermédiaire d'organismes régionaux et internationaux tels que le Fonds de l'OPEP pour le développement international et la Banque africaine de développement (BAD).

42. Le Koweït continue de progresser sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment celui relatif à la réalisation du développement durable. Il a créé en 1995 un office public de l'environnement, il a réussi à établir des dizaines de sites artificiels de frai sur le fond des océans pour sauvegarder la diversité biologique et a mené à bien une expérience unique en son genre de plantation de corail dans des zones difficiles d'accès. En revanche, la consommation d'énergie du pays augmente au rythme de 3,5 % par an, ce qui est un taux trop élevé pour être viable à long terme mais un taux difficile à réduire compte tenu de la hausse de la demande mondiale et de l'augmentation de la consommation d'énergie chez les producteurs.

43. Les pays producteurs de pétrole doivent employer les technologies les plus modernes pour s'attaquer à ces problèmes, et stabiliser les cours mondiaux du pétrole, qui ont fortement augmenté depuis les années 80, nuisant aussi bien aux consommateurs qu'aux producteurs. L'extrême instabilité des marchés pétroliers a été exacerbée par les catastrophes naturelles, l'instabilité dans les régions productrices de pétrole, la spéculation sur les marchés et l'augmentation des taxes sur le pétrole dans les pays développés. Le Koweït espère que ses investissements dans le raffinage et les partenariats qu'il a instaurés en Asie et en Amérique l'aideront à répondre à la demande mondiale future. Le Koweït réaffirme également son soutien à la proposition du Qatar d'accueillir en 2007 la première conférence de suivi de la Conférence sur le financement du développement.

44. **M. Laurin** (Canada) dit que son pays donne la preuve de sa volonté de s'attaquer au problème du changement climatique en accueillant, en novembre 2005 à Montréal, la conférence des Nations Unies sur le sujet. Le Canada sait combien il importe de promouvoir le développement durable à l'échelle mondiale et de s'attaquer effectivement au problème du changement climatique, ce qui suppose aussi le règlement d'autres questions touchant, par exemple, le développement, la santé et la sécurité énergétique, et tient à jouer un rôle dirigeant dans ce domaine. Tous les pays sont conscients de la nécessité de rendre leur économie plus durable et sûre en adoptant des technologies et des sources d'énergie moins polluantes. La politique étrangère du Canada a été conçue pour promouvoir un multilatéralisme fondé sur des responsabilités multiples, dont la responsabilité collective d'assurer le bien-être des générations futures.

45. La Conférence de Montréal n'aura pas la tâche facile, mais le désir partagé de s'attaquer directement au problème du changement climatique devrait permettre à la communauté mondiale de se rassembler et d'engager un débat productif sur les progrès réels à long terme. Ces derniers mois, le Canada a organisé plus de 140 réunions bilatérales pour débattre des possibilités de mesures efficaces à long terme sur le changement climatique. Les éclairages apportés par ces réunions devraient déboucher à Montréal sur une décision prospective fondée sur six éléments principaux : assurer l'efficacité environnementale; élargir la participation; promouvoir les objectifs de

développement; renforcer les mécanismes du marché; exploiter les potentialités des technologies modernes; et traiter de la question de l'adaptation.

46. **M. Bharati** (Népal) dit que son pays est l'un des plus riches sur le plan de la diversité biologique et est résolu à conserver cette diversité de manière durable. La moitié de la population du Népal vit dans des régions montagneuses et est donc particulièrement vulnérable en cas de catastrophe naturelle. Étant donné que les communautés montagneuses connaissent des problèmes et des difficultés analogues, un échange d'expériences les aiderait à mieux utiliser leurs ressources naturelles et régler leurs problèmes socioéconomiques. Des mécanismes de coopération internationale tels que le Programme pour la montagne de Bishkek ou le Partenariat pour la montagne donnent aux pays la possibilité de tisser des liens et de se pencher sur les différents aspects liés du développement durable des zones montagneuses.

47. En tant que partie à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, le Népal vient de ratifier le Protocole de Kyoto et est profondément attaché aux efforts internationaux de protection de l'environnement et de promotion du développement durable. Les communautés montagneuses du Népal sont traditionnellement tributaires des ressources de la montagne sur le plan médicinal et la communauté internationale devrait aider la recherche-développement sur ce type de ressources de la montagne.

48. Les communautés montagneuses ont acquis des connaissances et une expérience uniques, et le Gouvernement népalais a donc adopté des politiques et plans de développement qui mettent l'accent sur la protection de l'environnement naturel et l'utilisation rationnelle des ressources.

49. Le Gouvernement népalais a pris un certain nombre d'initiatives publiques et privées de sensibilisation et de promotion de la cause du développement des régions montagneuses. Toutefois, le terrorisme a exacerbé la situation, occasionnant des difficultés encore plus grandes aux populations montagneuses, et le Gouvernement accorde actuellement la plus grande priorité au rétablissement de la paix et de la sécurité.

50. Soucieux d'assurer l'égalité de développement de toutes les régions, en particulier des zones montagneuses reculées, le Gouvernement a adopté un

certain nombre de programmes ciblés, portant notamment sur le développement de l'écotourisme. Le Fonds du Roi Mahendra pour la conservation nationale a également lancé divers programmes dans le domaine de l'environnement afin d'établir un équilibre entre les besoins de l'homme et ceux de l'environnement dans le cadre d'une approche fondée sur les communautés et axée sur la durabilité à long terme.

51. Étant donné que les problèmes écologiques et environnementaux ont une portée mondiale, il importe de promouvoir la coopération entre les organismes gouvernementaux, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les autorités locales pour mettre en œuvre des programmes dans ce domaine. La coopération et la solidarité internationales pour le développement durable des zones montagneuses devraient être davantage appuyées, ce qui aiderait les populations pauvres des montagnes à éliminer la pauvreté et à réaliser le développement durable.

52. **M. Zoubi** (Jordanie) dit qu'en raison du détournement du Jourdain depuis la guerre de 1967, le taux d'évaporation de la mer Morte est supérieur aux apports d'eau ce qui entraîne une baisse régulière du niveau de cette mer de près d'un mètre par an. À ce rythme, la mer Morte disparaîtrait complètement en l'espace de 50 ans, ce qui n'est pas sans conséquences dangereuses sur les plans économique, social et politique. Si la mer Morte s'asséchait, le vent disperserait les restes de minéraux salins sur les terres fertiles avoisinantes de la vallée du Jourdain, transformant ce qui était une serre naturelle en un désert. L'abaissement du niveau de l'eau entraînerait également une augmentation de la pression sur le fond de la mer qui produirait des infiltrations d'eau douce en provenance des aquifères environnants.

53. En mai, la Jordanie, Israël et l'Autorité palestinienne ont signé un accord sur la construction d'un canal qui retirerait de l'eau de la mer Rouge, la rehausserait puis la rejetterait dans la mer Morte, 400 mètres en dessous du niveau de la mer. La forte dénivellation permettrait de produire suffisamment d'électricité pour aider au pompage de l'eau et faire fonctionner une usine de dessalement qui fournirait 850 millions de mètres cubes d'eau douce par an. Des stations touristiques et un parc aquatique seraient construits sur le trajet. La première phase du projet, à savoir une étude de faisabilité sur deux ans coûtant 20 millions de dollars, serait en partie financée

par la Banque mondiale. Cette étude permettrait de déterminer le meilleur moyen de déplacer l'eau vers le nord et si les eaux des deux mers se mélangent ou s'enchevêtrent simplement en couches distinctes. Le coût estimatif de la phase finale se situerait entre 4 et 7 milliards de dollars.

54. Une fois opérationnel, ce projet constituerait un modèle de développement durable dans lequel tout un écosystème serait sauvé par la mobilisation des ressources produites par le projet lui-même. L'eau douce excédentaire serait acheminée vers les terres des trois parties à l'accord. La délégation jordanienne espère que ce projet continuera de bénéficier d'un soutien international et que toutes ses phases seront menées à bien.

55. **M. Migliore** (Observateur du Saint-Siège) dit que l'approche fragmentaire et sectorielle des problèmes du développement doit céder la place à une approche globale multisectorielle. Dans le premier groupe de menaces identifié par le Groupe de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, on trouve les menaces économiques et sociales, dont la pauvreté, les maladies infectieuses et la dégradation de l'environnement. Pour faire face à ces menaces et promouvoir le développement de la responsabilité et de la solidarité, il faudra associer les communautés locales à l'évaluation et à la conservation de la nature et octroyer à ces communautés une part équitable des avantages. Il faut en outre tenir compte des coûts pour les écosystèmes naturels dans toutes les décisions économiques, et accorder un rang de priorité plus élevé à la protection des actifs naturels dans la planification, l'investissement et la budgétisation par les pouvoirs publics.

56. Étant donné l'importance des forêts et le rythme élevé de déperdition de cette ressource, il est éminemment souhaitable d'achever l'élaboration d'un traité international sur la protection des forêts. L'eau potable et les services d'assainissement de base sont également essentiels; tous les pays ont donc intérêt à investir dans la mise en œuvre de programmes intégrés de gestion des ressources en eau.

57. Le prochain cycle biennal de la Commission du développement durable sera consacré à des thèmes capitaux pour la paix et le développement humain, avant tout dans les zones les plus pauvres qui ont les plus maigres capacités d'adaptation, où les ressources énergétiques sont rares et qui sont davantage exposées

aux conséquences du changement climatique. Il est encourageant de constater une prise de conscience croissante du changement climatique, comme en témoigne par exemple le sommet du G-8 de Gleneagles. Des discussions sérieuses doivent être consacrées à la question de savoir comment les États peuvent fournir des incitations à poursuivre la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables, commencer à éliminer progressivement les subventions nuisibles à l'environnement et investir dans la recherche-développement sur les produits propres, efficaces et peu coûteux de substitution aux combustibles fossiles.

58. **M. Sabbagh** (République arabe syrienne), rappelant que le principe de la responsabilité commune mais différenciée constitue la pierre de touche de la coopération mondiale pour le développement durable, approuve l'appel du Secrétaire général tendant à ce que les donateurs centrent leur aide aux pays en développement sur les orientations essentielles et les mesures pratiques. La prochaine session de la Commission du développement durable devrait se concentrer sur la recherche-développement, le transfert des technologies et les énergies renouvelables qui sont à la portée des pays en développement.

59. La conférence proposée sur le thème « L'eau, source de vie » constituera une étape importante vers la réalisation des premier et septième objectifs du Millénaire pour le développement. La désertification continue de toucher des centaines de millions de personnes, et la communauté internationale devrait veiller à ce que des ressources prévisibles soient disponibles pour mettre en œuvre la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, en tirant parti des travaux du Fonds pour l'environnement mondial dans ce domaine. La prochaine célébration de l'Année internationale des déserts et de la désertification, en 2006, constituera une bonne occasion de promouvoir les programmes des Nations Unies dans le domaine de la désertification.

60. La délégation israélienne a évidemment oublié qu'Israël contribue à la désertification des territoires arabes occupés en privant les habitants arabes de leur droit inaliénable à accéder aux ressources naturelles, en arrachant les cultures et les arbres et en brûlant des déchets nucléaires et chimiques dans les territoires occupés.

61. **M. Sermoneta** (Israël), exerçant son droit de réponse, dit que les allégations du représentant de la

République arabe syrienne sont sans fondement. Ce représentant a entendu dernièrement le Directeur exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale affirmer qu'il n'y a pas de preuve concrète à l'appui de telles allégations. La délégation de la République arabe syrienne est néanmoins parvenue à introduire ces mensonges dans le projet de résolution A/C.2/60/L.11, dont la Commission est actuellement saisie. Comme dans bien d'autres cas, le représentant de la Syrie pense qu'un mensonge répété suffisamment de fois devient vérité. La Commission doit rejeter sans équivoque ce type de tentatives.

62. **M. Taleb** (République arabe syrienne), exerçant son droit de réponse, dit que ses affirmations à propos des pratiques des forces d'occupation peuvent être vérifiées dans bon nombre de rapports de l'ONU, en particulier le rapport sur les répercussions de ces pratiques sur les conditions de vie du peuple palestinien, en particulier des habitants du Golan et de Jérusalem-Est occupés. Ce rapport montre que les forces d'occupation transforment des terres agricoles appartenant aux habitants arabes en déserts, déracinent des arbres et provoquent de l'érosion. De nombreux rapports attestent le fait que les autorités d'occupation ne respectent pas les décisions des Nations Unies et violent les droits de la population arabe vivant sous l'occupation. Ces droits ont été réaffirmés par plusieurs réunions au sommet organisé sous l'égide de l'ONU. La Déclaration de Johannesburg sur le développement durable a réaffirmé que l'occupation étrangère est une menace au développement durable. Les pratiques israéliennes comprennent le vol de ressources naturelles par l'exploitation intensive de l'environnement. Les peuples vivant sous occupation ne sont pas en mesure de réaliser le développement durable.

*La séance est levée à 17 h 30.*